



**Qu'est-ce  
qu'une mission  
de contrôle ?**

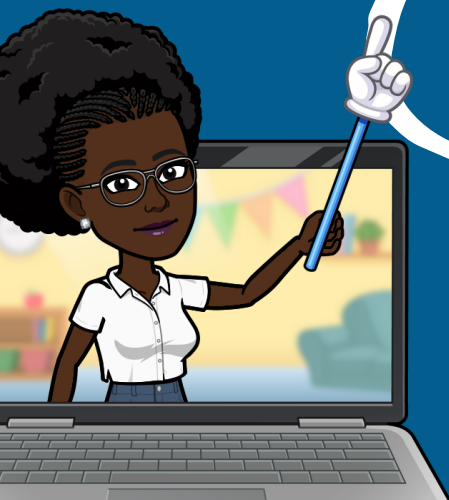
---

---

# Le scope...

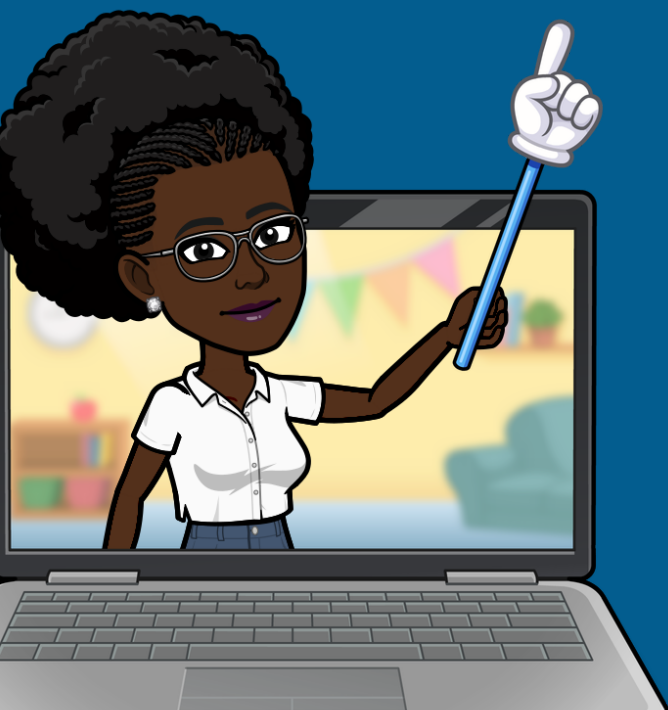
Une mission de contrôle est toute opération menée par la Commission des données personnelles dans les lieux, établissements servant à la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel et les sites internet procédant à un traitement de données à caractère personnel. .

Les membres et agents de la CDP ont accès à tout espace professionnel concerné par la mission de contrôle à l'exclusion des parties affectées au domicile privé!



# L'objectif...

La mission de contrôle est réalisée par la CDP dans l'unique but de contrôler la conformité du traitement à la législation. Ces missions sont menées sous réserve d'informer préalablement le Procureur de la République territorialement compétent.

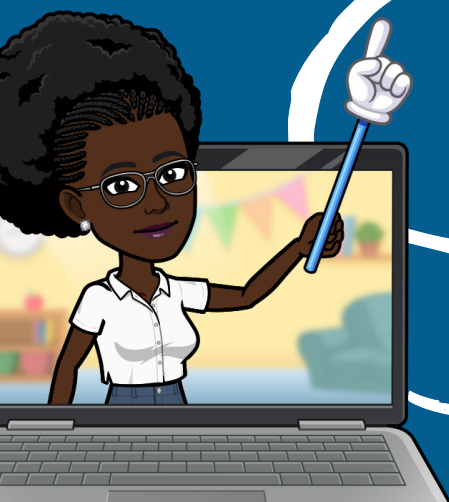


# Le pouvoir de la CDP

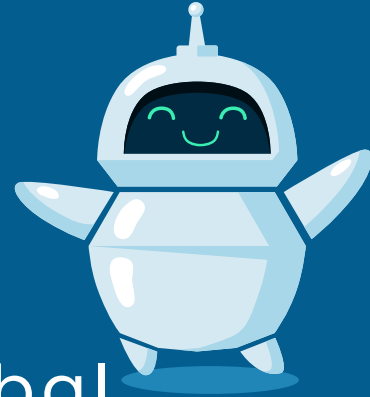
Attention!!!

Lors d'une mission de contrôle la CDP a le droit d'accéder à tout document quel qu'en soit le support, et en prendre copie. Ils peuvent recueillir, sur place ou sur convocation, tout renseignement et toute justification utiles. Ils peuvent accéder aux programmes informatiques et aux données, demander la transcription de tout traitement dans des documents appropriés directement utilisables pour les besoins du contrôle.

• La CDP mets à la disposition des responsables de traitement beaucoup de ressources de conformité sur CDP.SN!



# Que se passe t'il à l'issu de la mission de contrôle ?



Il est dressé contradictoirement procès-verbal des vérifications et visites menées .

La Commission des Données Personnelles peut prononcer les mesures suivantes :

- 1) un avertissement à l'égard du responsable du traitement ne respectant pas les obligations.
- 2) une mise en demeure de faire cesser les manquements concernés dans le délai qu'elle fixe.
- 3) une sanction à l'égard d'un responsable de traitement.



Exactement !  
merci crooki



# Conclusion

Il est important de procéder à des traitements de données personnelles respectueux de la législation en vigueur et le respect des droits des personnes concernées. Ceci avant et même après avoir fait l'objet d'une mission de contrôle!

